

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2010

## **COMMUNE DE PERIGNY-SUR-YERRES**

### ***COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL***

#### ***SEANCE DU 29 MARS 2010***

Etaient présents :

MM & Mme : G. URLACHER, G. LE LAY, F. TARTIVEL, J. MARTINEAU, D. PERRAU,  
P. LE LOARER, Maires Adjoints

MM & Mmes : R. BUTEAU, C. DEGOIS, V. FAZENDEIRO, N. FIACRE, J.-F. JACQ,  
J.-Y. JEANNES, M. JEAUNEAU, P. JUNILLON, B. SCHÄFER, F. SIMON

Absentes excusées ayant donné pouvoir : N. BRAZIER à C. DEGOIS,  
S. NAPOLEONI à D. PERRAU, C. CHARLES à F. TARTIVEL

P. JUNILLON a été élu Secrétaire

---

### **FINANCES**

#### **1- Vote des taux d'imposition 2010 (sur le rapport de M. Le Maire)**

Il est proposé de ne pas augmenter les taux votés en 2009 concernant les quatre taxes suivantes :

Taxe d'habitation, taxe foncière bâti, Compensation Relai - taxe professionnelle : 15,68 %

Taxe foncière non bâtie : 31,37 %

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter ces taux.

*Approuvé à l'unanimité.*

#### **2- Tarif location de salles (sur le rapport de M. Le Maire)**

Il est proposé de voter une augmentation de certains tarifs des locations de salles sur la commune.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter ces tarifs.

*Approuvé à l'unanimité.*

### **3- Tarifs concessions cimetière** *(sur le rapport de M. Le Maire)*

Il est proposé d'augmenter les tarifs des concessions du cimetière communal. Les nouveaux tarifs seraient les suivants :

Tarifs pour l'acquisition d'une concession :

- Concessions 15 ans : 218 €
- Concessions 30 ans : 425 €
- Concessions 50 ans : 1 050 €

Tarifs pour le renouvellement d'une concession :

- Concession 15 ans : 218 €
- Concession 30 ans : 425 €
- Concession 50 ans : 1 050 €

Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget communal.

*Approuvé à l'unanimité.*

### **4- Tarifs frais de scolarité** *(sur le rapport de M. Le Maire)*

La Ville de Périgny peut accueillir dans ses écoles des enfants dont les parents ne résident pas sur la commune. Il est proposé de fixer pour l'année 2010/2011 à 285 € par élève la participation à verser ou à recevoir pour la scolarisation des enfants en dehors de la commune.

*Approuvé à l'unanimité.*

### **5- Subventions aux associations locales** *(sur le rapport de M. Martineau)*

Comme chaque année, lors du vote du budget primitif, une subvention est attribuée au profit des associations reconnues d'intérêt local. Un total de 48 000 € est soumis pour accord aux membres du Conseil Municipal. (liste jointe)

*Approuvé à l'unanimité.*

### **6- Subvention accordée à la Mission Locale du Plateau Briard pour l'année 2010.**

Comme chaque année, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 2 159 € (calcul au prorata du nombre d'habitants) à la Mission Locale du Plateau Briard au titre de l'aide à la recherche d'emplois et de formations pour les jeunes de 16 à 25 ans (hors scolarité)

*Approuvé à l'unanimité.*

**7- Vote du Budget primitif** (*sur le rapport de M. Le Lay*)

*Arrivée de M. Jeannès à 20h20*

Le budget primitif 2010 est présenté au vote par chapitre et par opération d'investissement.

**FONCTIONNEMENT** : DEPENSES /RECETTES : 2 207 100,00 €

**INVESTISSEMENT** : DEPENSES/RECETTES : 1 789 307,83 €

*Adopté à l'unanimité*

**8- Affectation du résultat provisoire de clôture pour l'année 2009** (*sur le rapport de M. Le Lay*)

Il est proposé aux élus de voter la reprise anticipée des résultats de clôtures pour l'année 2009 afin de permettre le lancement des opérations d'investissement sans attendre le vote du Compte administratif lors du prochain Conseil Municipal.

Résultat de clôture pour 2009 :

**Investissement** : - 334 007,83 €

**Fonctionnement** : 526 948,02 €

Soit un excédant de **192 940,19 €** avec une prévision d'affectation au compte 1068 de la section investissement pour 526 948,02 €

*Adopté à l'unanimité*

**9- Demande de subvention parlementaire** (*sur le rapport de M. Le Maire*)

*Arrivée de Mme Charles à 20h35*

Dans le cadre des travaux d'investissement pour cette année 2010, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire a sollicité une subvention parlementaire accordée sur le chapitre 67.51 article 10 de la réserve parlementaire à Madame la Sénatrice Christine Procaccia. Cette subvention sera affectée aux travaux de réfection de la façade Antoinette Belly et du Local Jeunes.

*Adopté à.*

**10- Affectation DGE 2010** (*sur le rapport de M. Le Lay*)

Pour cette année 2010, il est demandé de solliciter auprès de la Préfecture une subvention DGE au taux maximum.

Cette somme sera affectée aux travaux sur l'Ecole élémentaire Georges Huré : réalisation de faux plafonds pour une meilleure isolation phonique avec une reprise des installations électriques.

*Approuvé à l'unanimité.*

## URBANISME

### **11- Avis du Conseil Municipal concernant l'enquête publique préalable d'intérêt général et à l'autorisation de réaliser les aménagements de protection contre les crues de l'Yerres entre le Moulin de Vaux-la-Reine et le barrage du Moulin de Rochopt** *(sur le rapport de M. Jeannès)*

Le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Villeneuve-Saint-Georges a sollicité l'autorisation de réaliser les aménagements de protection contre les crues de l'Yerres entre le Moulin de Vaux-la-Reine et le barrage du Moulin de Rochopt.

Un dossier de demande a été soumis à enquête publique dans les communes de Quincy et de Périgny qui sont les sièges principaux de l'enquête. L'enquête publique s'est déroulée du 10 février au 12 mars 2010.

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur cette enquête.

*Approuvé à l'unanimité.*

### **12- Signature du Contrat pour l'eau de la Vallée de l'Yerres aval et du Réveillon présenté par le SIARV** *(sur le rapport de M. Jeannès)*

Afin de répondre aux objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) d'atteinte du bon état écologique des eaux en 2015, sur l'Yerres et ses affluents, les politiques de l'eau des partenaires financiers s'appuient sur un certain nombre de documents, dont le SDAGE.

C'est dans ce contexte que les partenaires institutionnels ont vocation à inciter et à aider les différents acteurs de ce projet pour mener des actions de restauration et de préservation du milieu naturel.

Comme l'Yerres et ses affluents constituent un territoire hydrographique et qu'il est nécessaire de la rendre en bon état écologique à l'horizon 2021, il a été décidé de proposer aux différents acteurs concernés l'élaboration d'un contrat global.

Ce contrat global comprend les volets suivants :

- Valorisation de la rivière et des milieux aquatiques
- Protection de la ressource
- Amélioration du fonctionnement de l'assainissement
- Gestion des eaux pluviales
- Lutte contre les inondations
- Activités économiques avec notamment le recensement et le suivi des rejets non domestiques
- Suivi du fonctionnement des ouvrages
- Aménagements de liaisons douces en cohérence avec la politique de valorisation écologique des milieux

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce contrat.

*Approuvé à l'unanimité.*

**13- Plan de prévention des risques de mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols** *(sur le rapport de M. Jeannès)*

Un plan de prévention des risques de mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols a été élaboré par un arrêté préfectoral du 9 juillet 2001.

Après concertation, un projet a été réalisé et présenté à l'Association des Maires et des représentants des collectivités territoriales du Val de Marne le 15 juin 2009.

A l'issue de cette consultation, le plan sera soumis à enquête publique.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce projet mais en émettant des réserves.

*Approuvé à l'unanimité.*

**14- Retrait de la commune de Villiers-sur-Marne du Syndicat Intercommunal du Lycée de Limeil Brévannes** *(sur le rapport de M. Le Maire)*

La Ville de Villiers-sur-Marne a demandé son retrait dudit Syndicat au mois de novembre 2009. En effet, il n'y a plus d'élèves inscrits au collège ou au Lycée de la Ville de Limeil-Brévannes. Donc le syndicat ne profite plus aux élèves de cette ville.

Le Conseil Municipal est donc amené à se prononcer sur le retrait de la Ville de Villiers-sur-Marne à ce Syndicat.

*Approuvé à l'unanimité.*

**AFFAIRES GENERALES**

**15- Création d'un contrat unique d'insertion** *(sur le rapport de M. Le Maire)*

Afin d'aider à la recherche d'emplois des personnes en difficulté, la Mairie de Périgny s'inscrit dans cette démarche d'aide à l'emploi.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ou non la création d'un Contrat Unique d'Insertion au sein des Services Techniques de la Ville.

La personne sera rémunérée sur la base de 35 heures par semaine en tant qu'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon et ce pour une durée d'un an.

*Approuvé à l'unanimité.*

#### **16- Création d'emplois saisonniers (sur le rapport de M. Le Maire)**

Il est nécessaire de créer des emplois saisonniers afin de pallier au remplacement du personnel communal durant les vacances estivales et ce afin de permettre d'assurer la continuité du service public.

Il y aura ainsi lieu de créer :

Filière Administrative : 1 poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon saisonnier

Filière Animation : 1 poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon saisonnier

Filière Technique : 1 poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon saisonnier

Ces emplois saisonniers travailleront 35h par semaine.

*Approuvé à l'unanimité.*

#### **17- Approbation de la modification des statuts de la CCPB relative à la prise de compétences « réseaux de communication électronique et service de communication » (sur le rapport de M. Le Maire)**

Le Conseil Communautaire du 26 novembre 2009 a décidé de prendre la compétence « Réseaux de communication électronique et services de communication » afin de déployer le Haut Débit sur le territoire de la Communauté de Communes du Plateau Briard.

Cette compétence sera ensuite déléguée au SIPPAREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communications).

Le Conseil Municipal est donc sollicité pour approuver ou pas la modification des statuts de la CCPB.

#### **18- Adhésion à la compétence optionnelle « Développement des Energies Renouvelables » au SIPPAREC (sur le rapport de M. JEANNES)**

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter l'adhésion de la Ville au SIPPAREC et plus précisément à la compétence optionnelle « Développement des Energies Renouvelables ».

Il serait ainsi possible de réaliser de l'électricité par cellules photovoltaïques sur le territoire de la commune. L'électricité produite par ce biais sera entièrement injectée dans le réseau de distribution publique et rachetée par EDF, le Syndicat renversant l'intégralité du produit de la vente à la commune.

*Approuvé à l'unanimité.*

**19- Signature de la convention SIPPAREC fixant les conditions de réalisation d'études de potentiel de production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques. (sur le rapport de M. JEANNES)**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire de signer cette convention. Cette dernière a pour objet la réalisation d'études de potentiel de production d'électricité à partir de panneaux solaires photovoltaïques mis en place sur certains bâtiments communaux comme le gymnase par exemple.

Cette étude si elle s'avère concluante, permettra d'évaluer l'intérêt d'adhérer officiellement ou non à cette compétence du SIPPAREC.

*Approuvé à l'unanimité.*

**20- Adhésion de la commune de Fontenay-le-Fleury (Yvelines) au SIGEIF pour les compétences Gaz et électricité.**

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur la demande d'adhésion de la Commune de Fontenay-le-Fleury au SIGEIF pour les compétences Gaz et Electricité.

*Approuvé à l'unanimité.*

**21- Adhésion au groupement de commandes gaz du SIGEIF**

En 2008, le SIGEIF a mené à bien le premier grand appel d'offres européen de fourniture de gaz naturel pour le compte de ses collectivités et a pu leur faire bénéficier des meilleures conditions de prix et de services associés du fait de cette dynamique de groupement et de la mutualisation des besoins à un niveau régional.

Un des lots attribués rassemble l'ensemble des nouveaux sites des membres afin de les dispenser d'organiser, individuellement et à chaque mise en service, une procédure de consultation nécessairement complexe et ne mobilisant pas forcément l'ensemble des fournisseurs eu égard aux faibles volumes de consommation mis en jeu. S'agissant précisément de la fourniture de gaz, cet appel d'offres n'apporte aucune conséquence sur la qualité de l'énergie ou la continuité du service puisque le gestionnaire de réseaux, GrDF sur le périmètre du groupement, en est le garant dans le cadre de sa mission de service public relevant d'un monopole.

A la faveur de cet appel d'offres, le SIGEIF a par ailleurs attribué un lot spécifique centré sur la maîtrise de la demande de l'énergie (diagnostics thermiques des installations et de leur environnement bâti, diagnostics de performance énergétique) et comportant également un volet « énergies renouvelables » avec une étude de faisabilité pour la réalisation d'installations

Dans le cadre de cet appel d'offres, les marchés attribués ont une durée de deux ans.

L'opportunité d'une adhésion au groupement de commandes doit ainsi être envisagée dans la perspective de la prochaine consultation, organisée par le SIGEIF à l'horizon du premier semestre 2010.

La participation de la commune s'élèvera à 0,15 € par habitant.

## COMMUNICATIONS DU MAIRE

M. Le Maire précise que les rapports d'activités 2008 suivants sont à la disposition de tous en Mairie :

- SIGEIF :  
Rapport de contrôle concession électricité exercices 2007 & 2008  
Enquêtes de satisfaction  
Procès-verbal du Comité d'Administration du 14 décembre 2009  
Rapport de contrôle de la concession de distribution publique de gaz 2007
  
- Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France :  
Activités 2007 - 2009

Par ailleurs, M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réponse envoyée par le Département au sujet du réaménagement de la Rue Paul Doumer. En effet, M. le Maire avait adressé un courrier au Président du Conseil Général lui demandant d'étudier le réaménagement de la rue principale de la Ville, et notamment en améliorant la sécurité des piétons comme les enfants qui empruntent tous les matins et tous les soirs cet itinéraire pour se rendre aux écoles. Le Département répond négativement à la demande, invoquant que ces aménagements ne figuraient pas dans les priorités du département et que les possibilités financières étaient limitées. Néanmoins, un projet d'amélioration de la sécurité au carrefour des quatre départementales dans lequel débouche la Rue Paul Doumer est à l'étude.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, fin de séance 22h05.